

Rapport d'activité 2020

Section IRD du SNTRS CGT

Il y a bientôt un an, lors de notre AG du 12 novembre 2019 à Marseille, nous évoquions nos luttes dans un monde en mutation. En 2020, cela s'avère bien pire encore avec la pandémie du Coronavirus, c'est dans un monde en pleine crise que nous vivons aujourd'hui. Jamais un tel cataclysme n'avait touché l'humanité, impactant le système économique, la vie sociale, l'enseignement et la culture. La crise a aussi mis en évidence une politique hospitalière non adaptée, car fondée sur la rentabilité. Le télétravail a explosé et s'impose comme outil incontournable. 2019 avait été une année de mobilisation avec la lutte contre les retraites et le réchauffement climatique, et le soulèvement des gilets jaunes. Vu la crise sanitaire, ces luttes sont passées aujourd'hui à la trappe ; néanmoins le Macronavirus continue d'infecter la fonction publique, avec la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), la réforme de la fonction publique, dont les Lignes directrices de Gestion ou LDG sont les outils. Ces réformes visent à renforcer la précarité et diminuer le rôle des élus dans les instances. C'est dans ce contexte, que l'IRD vient de sortir du quinquennat de JP Moatti, et que la nouvelle PDG, Valérie Verdier (DR IRD), a pris ses fonctions en février 2020.

1. L'IRD en 2019-2020

a) L'emploi

- Fin 2019, l'IRD comptait 2049 salariés, dont 1796 (72,7%) en France métropolitaine et 253 (27,3%) à l'étranger et dans les territoires d'outre-mer. Globalement ce chiffre marque une légère hausse par rapport à 2018.
- Le personnel se divise entre 1194 IT et 855 chercheurs.
- La moyenne d'âge générale à l'IRD est de 46,8 ans.
- Au plan parité, on compte 1009 femmes (49%) contre 1040 hommes (51%), mais plus de femmes IT : Chercheurs 314 F/541 H, IT 695 F/599 H.
- Les fonctions d'appui et support représentent 33% des effectifs, contre 67 % dans la recherche (66 unités de recherche, 1 unité de service et 5 unités mixtes internationales).
- La BAP J (gestion et Pilotage) qui représente 44% de agents est la plus importante, suivi par la BAP A (Sciences du vivant) avec 23%.
- Il y a 1422 titulaires (70%) pour 627 CDD et autres (30%) ; parmi eux, 347 (17%) contractuels de droit français, 253 (12%) contractuels de droit local et 27 (1%) sous autres statuts (mise à disposition, etc.).
- Concernant les affectations hors métropole, 20,6% des agents sont affectés dans 32 pays sur tous les continents, l'Afrique subsaharienne, avec 11% du personnel, reste la zone d'expatriation la plus importante, notamment au Sénégal qui mobilise 92 personnes. Les 8 ROM/COM ne représentent que 6,6% du personnel.
- En 2019, il y a eu 37 départs à la retraite, et un pic est prévu jusqu'en 2023, malgré un renouvellement difficile, vu les instructions gouvernementales du CAP22 (-120 000 fonctionnaires jusqu'en 2022).

b) BUDGET

- Budget initial 2020 (€)

Prévision de recettes

Catégorie	2020	2019
Subventions pour charges de service public (SCSP)	204 994 787	203 667 649
Contrats et soutiens finalisés à l'activité recherche	31 821 690	27 501 451
Recettes valorisées de l'activité recherche et prestations de services	1 195 000	1 996 600

Autres subventions et recettes	675 000	640 000
TOTAL	238 686 477	233 805 700

Prévisions dépenses

Nature	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)
Personnel	174 156 348	174 156 348
Fonctionnement et investissements non programmés	64 901 481	64 323 555
Investissements programmés	8 021 000	8 183 000
TOTAL	247 078 829	246 662 903

Solde budgétaire = - 7 976 426 €

- Budget prévisionnel 2021

Subventions pour charges de service public = 207 608 € = AE = CP, soit + 0,3% de plus qu'en 2020.

Les ETPT hors plafond passent de 140 en 2020 à 177 en 2021, avec le recrutement de 11 apprentis.

3. ACTION SOCIALE

- En 2019, l'IRD a consacré 2,145 millions d'euros à la mise en œuvre de la politique sociale.
- Le taux d'emploi légal de personnes en situation de handicap à l'IRD a vu en 2019 une progression de à 4,5% (75) des effectifs. L'IRD et le FIPHFP ont en effet signé une troisième convention consécutive couvrant la période 2019 à 2022.
- L'IRD contribue aussi à la protection sociale des personnels contractuels de droit local soit en prenant directement en charge les soins pour les agents et leurs familles, soit en prenant en charge une assurance privée qui couvre ces besoins. Les représentations, principalement dans le cadre des accords d'établissements prévoient et organisent cette prise en charge. 190 000€ ont ainsi été dépensés en 2019 sur cette problématique.
- L'IRD participe à des prestations sociales telles que la restauration, les gardes d'enfants (CESU, crèches et vacances) , en 2019, le budget dédié à la restauration (cantines, chèques déjeuner) s'élève 616 000 euros.
- L'association des Œuvre Sociales ou AOS : au 31/12/2019, elle compte 1 157 adhérents actifs et retraités (1 017 agents IRD et 140 PRPP), qui en composent l'Assemblée générale, réunie une fois par an. Par ses missions et sa gestion paritaire, elle s'apparente à un comité d'établissement : les 12 membres de son conseil d'administration sont pour moitié élus par les salariés de l'IRD, et pour moitié nommés par la direction. Entièrement bénévoles, les administrateurs s'organisent en commissions spéciales permanentes (commission des prêts et aides et commission des sections locales) ou temporaires (commission communication, ...) pour assurer, en lien avec le secrétariat, le fonctionnement de l'association. L'AOS propose des aides financières à ses adhérents se trouvant dans des conditions particulièrement difficile. En 2019, la CPA a accordé 11 nouveaux prêts pour un montant de 19 860 €, portant à 23 le nombre de dossiers actifs au 31/12/2019 et à 26 522,48 € les remboursements à percevoir au 31/12/2019. En 2019, 1 aide exceptionnelle a été accordée pour un montant total de 160 € et 2 aides aux obsèques d'un montant de 320 €. A l'occasion des grands événements de la vie, l'AOS verse à ses adhérents et sur présentation de justificatifs une contribution sous forme de bons d'achats CADHOC d'une valeur de 150 €. En 2019, 57 adhérents ont bénéficié de ces contributions, pour un montant de 8 550 € (-17,39% par rapport à 2018) :
- Nous avons suggéré au CA de l'AOS une évolution en CAES, qui a été rejetée là encore par le STREM, majoritaire au CA de l'AOS. Néanmoins l'idée fait son chemin.

La SECTION IRD DU SNTRS CGT

1. BUREAU DE SECTION

Secrétaire de section : Pascal Grébaut, qui n'assumera cette fonction que jusqu'à la prochaine AG de section prévue en janvier 2021 ;

Secrétaire adjoint : Yoan Labrousse

Trésorier : Christian Picq ;

Représentants Sud-Est : Nezih Miladi et Christine Roux

Représentantes Occitanie : Hanka Hensens et Odile Fossati

Représentante Ile-de-France : Clarence Noyon

2. TEMPS DE DECHARGE SYNDICALE

La section a bénéficié en 2019-20 de 1,8 (ETPT) de temps de décharge. Après examen à la CE de juin, pour nos demandes pour 2020, ce temps est passé à 1,55 ETPT ! Les décharges sont réparties entre les permanentes et les membres du bureau.

3. ADHERENT.E.S

La section compte aujourd'hui 43 adhérent.e.s (36 en 2019), dont 21 à Montpellier, 17 à Marseille, 2 à Bondy et 3 hors sites IRD. 35 sont actifs, 8 sont retraité.e.s. On observe une augmentation d'adhésions surtout à Marseille.

4. REUNIONS

La section s'est réunie 18 fois en 2020, en visioconférence, comme nous avons pris l'habitude de le faire depuis de nombreuses années, compte-tenu de la multiplicité des sites IRD (Montpellier, Marseille, Paris, Cayenne). Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu dont le Bureau National reçoit une copie. Ces réunions sont fondamentales pour la vie de la section, car elles sont l'occasion d'un débat collectif sur les enjeux de l'IRD traités au sein des instances et plus globalement de l'ESR.

5. COMMUNICATION

En 2020 (jusqu'en novembre) la section a diffusé 19 communications sur la liste de diffusion du personnel, commune à l'ensemble des OS : « SYNDICATS INFO ». Cette liste permet de sensibiliser plus de 3000 personnes, IRD et non IRD, expatriés et personnel local dans le monde entier. Un affichage régulier est assuré par nos permanentes à Marseille et Montpellier.

6. TRESORERIE

Charges 2019	€	Produits 2019	€
Fournitures	107,99	Cotisations (après contribution au national)	1169,73
Déplacements	927,25		
Formations	42,00		
Réceptions	583,00		
Frais bancaires	140,56		
Total charges	1693,65	Total produits	1169,73

Nous avons donc eu un déficit de 631,90 € sur le budget 2019 ; par contre aucune dépense n'a été réalisée (pour le moment) en 2020 !

Lors du CSN d'octobre, notre section a été pointée du doigt pour les frais de notre AG à Marseille en novembre 2019 (583 euros). Il s'agissait pourtant de financer du transport/hébergement depuis Paris (1 personne) et Montpellier (7 personnes), ainsi que les frais alimentaires pour la vingtaine de camarades présent.e.s, sachant que nous ne disposons pas de cantine. Par ailleurs, il nous a été recommandé

d'essayer de réduire nos frais de déplacements de Montpellier à Marseille, ce sur quoi nous sommes d'accord. Mais il nous paraît important que le bureau national intègre que la section IRD, n'est pas comme au CNRS, une section de site, mais que nous couvrons plusieurs sites, en métropole et à l'international.

7. INSTANCES

La section est représentée par 12 élu.e.s et 7 suppléant.e.s dans les instances : CA (1), CTEP (1), CHSCT (1), CAP CR (1), CAP IR (1), CAP IE (1), CAP AI (1), CAP T (1), CCP (1), CTS Occitanie (1), CTS Sud-est (1) et CTS Guyane (1). En 2020, Notons qu'aux dernières élections CAP et CTEP (2018), nous avons perdu beaucoup de voix, au profit du STREM SGEN CFDT (46% des voix), qui continue de s'imposer comme syndicat historique de l'IRD. Le SNTRS CGT reste néanmoins le second syndicat de l'IRD devant la FSU et FO. SUD et SNPTES ont des représentants à l'IRD, mais aucun dans les instances.

En 2020 a eu lieu le renouvellement des CSS, CGRA et en novembre aura lieu celui du Conseil Scientifique. Notre camarade Clarence a été élue à la CGRA 2, dont elle est d'ailleurs vice-présidente. Nous dénonçons les nouveaux scrutins, qui ne sont plus de listes, mais individuels. Notons aussi la mise en place du vote électronique, qui a plutôt favorisé la participation et qui permet de mieux assumer la dispersion du personnel à l'international. Néanmoins nous serons vigilants pour que soit maintenu l'examen des dossiers IT dans les CSS/CGRA (une fois / 2-3 ans) et qu'un avis soit disponible et puisse être joint au rapport d'activité annuel.

En 2019, nous avons élaboré une charte des élus de la section afin de mieux cadrer leur rôle. Un petit rappel s'avère nécessaire, car en dépit de la disparition programmée des CAP en 2021, l'interaction avec nos élu.e.s reste plutôt faible (peu de remontées), en particulier au niveau des CAP.

- CTEP

En dépit d'un vote contre de toutes les OS, la LDG mobilité a été validé au CTEP de..., grâce au STREM qui est majoritaire dans cette instance. La LDG Promotion a aussi été validée au CTEP du 15 juin, malgré le boycott des OS, le STREM, seul présent et en s'abstenant, a permis le passage de cette règle impliquant opacité, conflits d'intérêts et disparition du rôle des représentants du personnel.

- CHSCT-EP

Eternel problème des PV en retard (> 1 an), absence de Document Unique d'Etablissement (DUERP) à l'IRD, que nous réclamons depuis des années, politique d'affichage, non prise en considération de notre signalement de souffrance de collègues Chercheurs. Nous avons quand même obtenu qu'une liste de diffusion des représentants au CHSCT soit créée, qui permettent aux agents de faire des signalements directement aux représentants du personnel du CHSCT. Signalons aussi le départ du médecin de prévention en septembre 2020, à ce jour toujours pas remplacé.

- CA

Notre représentante au CA est absente depuis bientôt un an pour raison de santé, néanmoins nous avons accès aux dossiers traités et sommes en accord avec l' élu de FO pour les votes.

8. LUTTES

- Journée d'action du 3 mars : distribution de tracts en intersyndicale à Agropolis (Montpellier) ;
- Participation au groupes de travail sur la LDG mobilités et promotions : l'intérêt de participer à ces groupes était de faire remonter à la direction la vision de la CGT sur cette réforme et nos revendications. Avec la crise covid notre mobilisation pour les journées d'action a été plutôt faible (pas d'AG, ni de participation aux manifs à Montpellier)
- Participation à 2 entretiens avec la DRH, au cours desquels nous avons fait remonter :
 - Des dossiers individuels : cas de Maxime Menuet, CR recruté ayant postulé sur un poste au CNRS avant sa titularisation, cas de prélèvements abusifs de mutuelles ; cas d'un chercheur rapatrié du Brésil qui se retrouve avec 2 loyers à payer ;
 - Signalements de risques sur registre au siège de Marseille ;
 - Absence de DUERP à l'IRD (signalé depuis plusieurs années !)

- Suivi de l'évolution du dispositif de télétravail ;
- Affaires unités IMBE (conflit important dans l'unité) et LEGOS (dissolution d'une équipe sur propos diffamatoires et sans respect des procédures, non prises en compte de la souffrance d'agents),
- Dossier déménagement de la représentation IRD à Dakar (Sénégal), projeté sur la base d'un affichage politique de la France ;
- Revendication de l'intégration des risques labo (chimiques et biologiques) dans les groupes IFSE de la RIFSEEP, suivi des mesures COVID (problème des ASA, demande de bilan de la mission COVID de l'IRD) ;
- Négociations des accords d'établissements (notamment au Cameroun où les collègues camerounais comptent sur notre soutien) ;
- Problèmes du double versement de la paye de janvier, concernant des collègues déjà endettés, qui doivent assurer le remboursement ;
- Affaire Moatti : fin 2018, nous avons appris que l'Agence Française Anticorruption ou AFA, menait une enquête à l'IRD, ce sur quoi nous avons interpellé aussitôt la direction qui nous a répondu que c'était normal et qu'elle faisait son travail. A l'été 2020, un journal marseillais, Marsactu, et Médiapart, ont révélé que l'AFA avait mis le nez sur des dépenses excessives liées à des déplacements douteux de l'ancien PDG.
- Nos victoires concernent le maintien des examens des dossiers IT en CSS, deux fois par quinquennat ; un avis est émis et mis à la disposition des agents qui peuvent le joindre à leur rapport d'activité. Sous notre pression, la direction a fini par adhérer en mars au SRIAS, qui touche à l'aide sociale (crèches) mise en place par les régions. De même que des tickets restaurants sont maintenant distribués aux agents à Marseille, qui ne disposent pas de cantines à proximité.

Notre représentant à la CE, Adel, a quitté l'IRD début 2020, il est aujourd'hui remplacé par notre camarade Christine Roux, permanente à Marseille. Globalement, l'interaction avec les instances du syndicat, notamment la CE, n'est pas très importante. Nous avons droit à 3 votes délibératifs au CSN, pourtant, en dépit de nos appels, seuls Christine et Pascal ont participé au dernier CSN. Ceci dit notre camarade Clarence qui y participait aussi vient d'être affectée à Cayenne (Guyane).

La section reste active, surtout à Marseille, où des camarades sont en interaction avec l'UL : petit déjeuner organisé avec des membres de l'UL devant l'IRD avant départ en manif, article dans le journal LA MARSEILLAISE, participation à des AG de l'UD13, où nous avons désormais un contact référent fonction publique. La question de la gestion du périmètre marseillais du SNTRS a été relevée au dernier CSN d'octobre. A ce sujet nous considérons que cela relève de la cuisine du CNRS, mais pensons qu'un accompagnement du SNTRS pour l'élaboration d'une stratégie régionale du syndicat ne peut être que positive.

A Montpellier, la mobilisation des IRDien.ne.s est moins évidente : les chercheurs titulaires et les IT ne se sentent pas concernés par la LPR, ce qui n'avait pas été le cas pour la mobilisation contre la réforme des retraites.

Pour l'avenir de la section IRD, se pose la question de la prise de relais du secrétariat de la section avec le départ de Pascal à la retraite en février 2021, même si nous nous y préparons depuis un moment déjà.